

Orléans, le 04/09/2025

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES MATÉRIAUX – 2025

L'Observatoire Régional des Matériaux (ORM) s'est tenu en distanciel le 3 septembre 2025. À la suite de la convocation de l'ensemble des membres de l'ORM, toutes les personnes ayant annoncé leur participation en visioconférence étaient effectivement présentes.

L'ORM a été saisi par la société Sablière Ploux Frère (SPF) afin de finaliser la remise en état du site avec une prolongation de l'autorisation d'extraction de 2,5 ans de la carrière (carrière en lit majeur) située sur la commune de Courbouzon-Saint-Laurent-Nouan (41). Cette société demande un transfert de quotas interdépartemental au sein du même groupe depuis le département Indre et Loire vers le département du Loir et Cher.

Le Schéma Régional des Carrières (SRC), approuvé le 21 juillet 2020, prévoit dans une note annexée au SRC, une procédure concertée de gestion des quotas d'extraction à l'échelle régionale et départementale, permettant d'atteindre les objectifs tout en satisfaisant au mieux les besoins en matériaux des territoires. Dans cette note, il est envisagé le scénario du transfert de quotas interdépartemental à l'initiative du pétitionnaire dans le cas où les trois procédures précédentes sont insuffisantes. Alors, il peut être envisagé une réduction des quantités annuelles maximales d'extraction en lit majeur des exploitations d'un même groupe localisées dans des départements voisins.

Dans ce dossier, l'exploitant a motivé sa demande en invoquant deux contraintes majeures interdisant le maintien des deux plans d'eau concernant la remise en état et donc le besoin d'extraire des matériaux alluvionnaires : d'une part, le plan de gestion du Val de Loire inscrit au « Patrimoine mondial de l'UNESCO », et d'autre part, la mesure 13 du Schéma Régional des Carrières, lesquels proscrivent explicitement le morcellement des pièces d'eau résiduelles. Le projet présenté s'inscrit pleinement dans ce cadre.

Cette demande de transfert interdépartemental de quotas est donc soumise à l'avis de l'observatoire régional des granulats du SDAGE. L'exploitant a présenté son projet uniquement sur la partie transfert de quotas au sein du même groupe depuis le département Indre et Loire vers le département du Loir et Cher. Cette présentation est disponible sur le site internet de la DREAL Centre Val de Loire avec la présentation de l'ORM du 3 septembre 2025.

Les membres de l'Observatoire Régional des Matériaux, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant sur la composition de cet observatoire, ont émis un avis uniquement sur le transfert de quotas du département de l'Indre et Loire vers le département du Loir et Cher, ce qui ne préjuge en rien de la poursuite de l'étude de ce projet. Les votants sont :

- Madame Maud GOBLET (DREAL),
- Monsieur Patrice PAUL (Préfecture du 18),
- Madame Phanie MASSE (Préfecture du 37),
- Madame Monique Bévière (Commission locale de l'eau du SAGE de la nappe de Beauce),
- Monsieur Joël AUBOUIN (Association Eure et Loir Nature),
- Monsieur Julien PROSPER (Association régionale des fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatique),
- Madame Magalie GOURVAT (UNPG),
- Monsieur Eric LIGLET (UNICEM).

Un avis favorable relatif au seul transfert de quotas a été émis, assorti d'une abstention (la personne concernée n'ayant pu assister à l'ensemble des présentations), lors de la séance du 3 septembre 2025 à 10 h 30.